

Info travaux

août 2025

Forêt domaniale de Meudon

Aujourd'hui l'ONF prévoit une coupe sanitaire suivie d'une plantation sur trois zones de la parcelle 48 située sur la commune de Meudon. Cette coupe sera précédée d'une coupe d'ouverture de chemins d'exploitation.

Une coupe sanitaire suivie d'une plantation

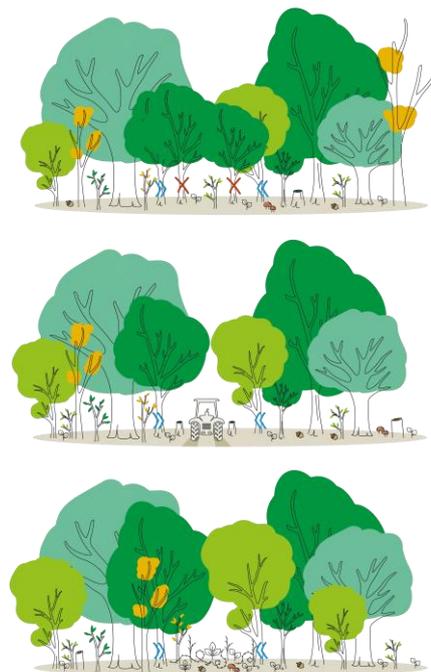


Si la santé des peuplements est critique et ne permet plus d'assurer la régénération naturelle de la forêt (maladie et crise sanitaire par exemple), tous les arbres dépérissants ou morts sont coupés. Une plantation est ensuite programmée l'hiver suivant pour assurer le renouvellement de la forêt.

Informations coupe

Parcelle	48
Surface	3,58 hectares
Type de peuplements	Châtaigniers et chênes dépérissant
Date de début des travaux	Septembre 2025
Durée du chantier	6 mois (en fonction des conditions météorologiques) extraction des bois comprise

Précédée par une ouverture de chemins d'exploitations



Les forestiers ont programmé l'ouverture de chemins d'exploitation. Appelés cloisonnements, ces chemins implantés tous les 18 à 24 mètres dans les parcelles, vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leurs ouvertures, la végétation basse (ronces, fougères...) va se développer. Ils seront réutilisés par les engins forestiers tous les 10 ans, lors des coupes de bois. Ils sont régulièrement entretenus.

Des coupes nécessaires pour renouveler la forêt

>> Suite à une ancienne coupe réalisée sur cette parcelle majoritairement composée de chênes, **la régénération naturelle espérée par les forestiers n'est pas présente**. En effet, plusieurs critères font que les jeunes semis de chênes n'arrivent pas à s'implanter correctement : réchauffement climatique, sécheresse, abrutissement par les chevreuils, consommation des glands par les pigeons ramiers, concurrence avec des espèces exotiques envahissantes... **Pour assurer le renouvellement du peuplement, les forestiers ont décidé de prélever certains arbres dépérissant sur trois endroits différents de la parcelle (voir plan page2). Après cette coupe,** les forestiers ont programmé la plantation de jeunes arbres sur ces trois zones.

>> Précédemment à cette coupe **les forestiers vont procéder à l'ouverture de chemins d'exploitation**. Appelés cloisonnements, ces chemins vont permettre de canaliser le passage des engins forestiers, protégeant ainsi les sols. Après leurs ouvertures, ils permettront le passage des engins afin de réaliser les coupes sur les trois zones prévues ainsi que la plantation des jeunes plants.

Qui va couper le bois ?

Cette coupe sera réalisée par l'équipe de bûcherons de l'ONF. Un agent forestier contrôlera régulièrement l'avancé des travaux et la remise en état du site.

Durant l'exploitation, le chantier est interdit au public



Après cette coupe ?

La parcelle 48 va bénéficier d'une plantation l'hiver prochain (2025/2026) d'essences variées, adaptées au sol et au climat et tolérantes au pathogène : les forestiers prévoient la plantation d'arbres « en mélange » avec la plantation de chênes, charmes afin de garantir la diversité des peuplements et leur résilience.

>> Avant la plantation, une opération de broyage de la végétation existante permettra de préparer le sol à la plantation. Le broyage sera également effectué sous les chênes existants afin de favoriser au maximum la pousse des semis présents. Les jeunes plants seront par la suite protégés de la dent des grands herbivores par des protections individuelles.

Où va le bois prélevé ?

Parce qu'avec le bois tout se trie et rien ne se perd les bois font l'objet d'un tri par l'ONF.

Selon leurs qualités, ils seront utilisés :

- pour les produits de qualité, en bois d'oeuvre pour l'industrie du sciage français (construction, tonnellerie...);
- Pour les produits de faible qualité en bois de chauffage en circuit court ou pour les plaquettes forestières pour les chaudières franciliennes.

Plan de la coupe



Ouverture de chemins d'exploitation



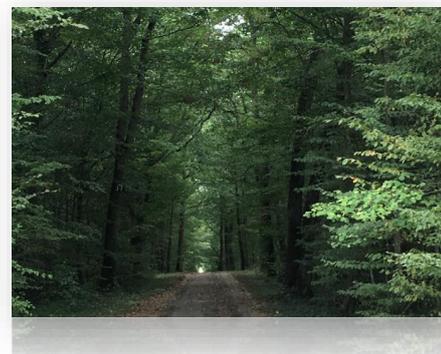
Coupe sanitaire suivie d'une plantation



La forêt domaniale de Meudon

Grande de 1100 hectares, située aux portes de Paris, la forêt domaniale de Meudon est un véritable poumon vert, un élément structurant parmi les espaces naturels de l'ouest parisien. Elle présente un relief escarpé et se caractérise par ses sept étangs qui lui donnent son originalité paysagère.

La forêt est aujourd'hui touchée par le dépérissement de ses peuplements de châtaigniers et de frênes notamment en lien avec des maladies accentuées par le réchauffement climatique. Les forestiers de l'ONF s'emploient à gérer cette forêt en prenant en compte son caractère péri-urbain et afin de la rendre résiliente pour les générations futures.



Une sylviculture spécifique à l'Île-de-France

Les forêts franciliennes, véritables poumons verts de notre région, sont des espaces qui accueillent de plus en plus de visiteurs pour le loisir, qui préservent la biodiversité mais aussi qui produisent les bois dont la société a besoin. Depuis le 13e siècle ces espaces ont été façonnés par l'homme, assurant ainsi leur régénération et leur caractère durable. Depuis 2017, pour répondre à la demande sociétale, l'Office national des forêts a fait le choix de changer de mode de sylviculture. Les forêts d'Île-de-France sont désormais gérées en futaie irrégulière : les arbres d'âge, d'essence et de taille variés cohabitent sur une même parcelle. Les choix sylvicoles se font arbre par arbre. Les éclaircies régulières et le renouvellement se font simultanément sans avoir recours aux coupes définitives/rases.* L'aspect boisé de la forêt se trouve maintenu en permanence avec un couvert continu.

*Attention, les coupes rases restent nécessaires pour quelques cas très particuliers : crise sanitaire, maladies, mise en sécurité...

CONTACT

Agence territoriale Ile-de-France Ouest
27 rue Edouard Charton
78000 Versailles

Ag.versailles@onf.fr

>> Retrouvez toutes les informations travaux en forêt domaniale de Meudon sur [ONF.fr](https://onf.fr)

